

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 07 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **07 juillet** à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Origné dûment convoqué le **23 juin 2023** s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. LEMARIÉ Christophe, Maire de la Commune.

Étaient présents : LEBRUN Bettina, LEGER David, FOLLAIN Sébastien, TOUPIN Bénédicte, BOËTTI Gilles, LECOCEY Émilie, GUILLOUX Lionel, LEMARIÉ Christophe, MONTAIS Sylvie,

Étaient absents excusés : HAUTBOIS David, MAZURE Romain.

Le Conseil Municipal a désigné, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire Mme TOUPIN Bénédicte.

Nombre de Conseillers En exercice : 11, de présents : 09, de votants : 09

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 JUIN et 09 JUIN 2023

M. le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des observations à formuler au procès-verbal de la réunion du 01 et 09 juin 2023 qui leur a été transmis. S'il n'y a pas d'observation particulière, M. le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 01 et 09 juin 2023.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 01 et 09 juin 2023.

ADMISSION EN NON-VALEUR

Il est proposé au Conseil Municipal l'admission en non valeurs des titres émis sur le budget principal.

GOURON Karine : compte 6541 : 749.44 €

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité :

DÉCIDE DE NE PAS ADMETTRE en non-valeur les titres pour un montant de 749.44 €.

TARIF RESTAURATION SCOLAIRE AU 1^{er} SEPTEMBRE 2023

Monsieur le Maire rappelle les tarifs actuels pratiqués, et propose de modifier les tarifs de la restauration scolaire à compter du 1er septembre 2023

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité :

DÉCIDE d'appliquer les tarifs ci-dessous à compter du 1er septembre 2023 et jusqu'à la prochaine révision fixée par le Conseil Municipal.

- Restauration scolaire (repas réservé) : 4.85 €
 - **Pénalité de 2 €** pour repas non réservé soit 6.85 €
 - Portage repas sans livraison : 8.40 €
-
-

TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE AU 1ER SEPTEMBRE 2023

Monsieur le Maire rappelle les tarifs actuels pratiqués et propose de modifier les tarifs de l'accueil périscolaire et extrascolaire à compter du 1^{er} septembre 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité

DÉCIDE d'appliquer les tarifs ci-dessous à compter du 1er septembre 2023 et jusqu'à la prochaine révision fixée par le Conseil Municipal.

Tarifs Accueil Périscolaire et Extrascolaire		
Quotients familiaux	De 0 à 951	De 951 à +
Matin 7h00 / 7h30	1.26 €	1.28 €
Matin 7h30 / 8h45	1.80 €	1.88 €
Soir 16h30 à 18h30	1.80 €	1.28 €
Soir 18h30 à 19h00	1.26 €	1.88 €

TARIFS MERCREDI ET VACANCES SCOLAIRES 2023/2024

Monsieur le Maire rappelle les tarifs actuels pratiqués pour les mercredis et vacances scolaires.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité :

DÉCIDE d'appliquer les tarifs ci-dessous à compter du 1er septembre 2023 et jusqu'à la prochaine révision fixée par le Conseil Municipal.

Tarifs Accueil Périscolaire et Extrascolaire		
Quotients familiaux	De 0 à 951	De 951 à +
Journée de 8h45 à 16h30	12.54 €	12.88 €
Demi-journée de 8h45 à 12h45 ou de 12h45 à 16h30	6.27 €	6.45 €
Goûter	0.30 €	0.30 €

COMPLEXE COMMUNAL : MAITRE D'ŒUVRE

Reporté au conseil municipal du 15 septembre 2023

RESSOURCES HUMAINES

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que le contrat à Durée Déterminée (01/09/2022 au 31/08/2023) de l'Adjoint d'animation est prolongé d'une année à compter du 01 septembre 2023 à temps non complet (28h/semaine).

(La délibération 2022 09 12 permet recrutement d'agents contractuels de remplacement)

TERRAIN RUE DES CHARMES POSE COFFRET PRISES

Un devis pour la fourniture et la pose d'un coffret prises en aluminium (ral vert) a été demandé pour le terrain communal « Le Pré de l'Enclos ».

L'entreprise INEO a répondu favorablement à la demande de devis :

Devis n° 49-23-023 : 4 299.90 € HT soit 5 159.88 TC €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

DÉCIDE de valider le devis de l'entreprise INEO, d'un montant de 4 299.90 € HT soit 5 159.88 TTC € ;

AUTORISE M. le Maire à signer le devis et tous les documents afférents à ce dossier.

TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DE LA VOIRIE RUE D'ANJOU

Un devis a été réalisé pour les travaux de remise en état de la voirie au 19 et 19 bis rue d'Anjou à Origné.

L'entreprise TRAM TP a répondu favorablement à la demande de devis :

Devis 2036 : 4 620.00 € HT soit 5 544.00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

DÉCIDE de valider le devis de l'entreprise INEO, d'un montant de 4 620.00 € HT soit 5 544.00 € TTC ;

AUTORISE M. le Maire à signer le devis et tous les documents afférents à ce dossier.

STAGIAIRE B.A.F.A. (BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR)

Pour le bon fonctionnement de son accueil de loisirs, la commune d'ORIGNÉ souhaite accueillir dans le cadre de sa formation d'animateur stagiaire BAFA, Mademoiselle GONDARD Cassandra du 10 juillet au 29 juillet 2023.

Monsieur le Maire propose que le stagiaire BAFA percevra une indemnité journalière de 20 € par jour de 8 h de travail.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de valider la proposition, le stagiaire BAFA percevra une indemnité journalière de 20 € par jour de 8 h de travail.

QUESTIONS DIVERSES

MANIFESTATION COMMUNALE

Nuit de la Mayenne :

Un planning de présence sera envoyé aux bénévoles.

CALENDRIER REUNION CONSEIL MUNICIPAL 2EME SEMESTRE 2023

- Vendredi 15 septembre
- Vendredi 06 octobre
- Vendredi 10 novembre
- Vendredi 01 décembre

Date à retenir :

Conseil municipal : vendredi 15 septembre 2023

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 00h45